
Bourses SSA – ProCirque pour les auteurs et autrices des arts du cirque

Règlement

En partenariat avec ProCirque, l'association suisse des professionnels et professionnelles des arts du cirque, la SSA met au concours jusqu'à 5 bourses annuelles pour le soutien à la recherche et au développement d'œuvres de cirque, dans une démarche d'écriture circassienne innovante.

Objet et principe

Le Fonds culturel de la Société Suisse des Auteurs (SSA) attribue annuellement **jusqu'à 5 bourses** destinées aux auteurs et autrices d'œuvres de cirque, afin d'encourager le processus de recherche et le développement dans une démarche d'écriture circassienne innovante, aboutissant à la création de spectacles originaux.

La durée minimale du spectacle doit être de 30 minutes et la première représentation ne doit pas être programmée avant le 1^{er} avril de l'année de dépôt de la candidature.

Cette action culturelle est dotée d'un montant maximal de **CHF 15'000.-**.

Candidats, candidates et bénéficiaires

Les **candidats et candidates** à la bourse s'inscrivent auprès des Affaires culturelles de la SSA jusqu'au **15 janvier**.

Les candidats et candidates doivent :

- Être sociétaires de la SSA ou membres de ProCirque, au moment du dépôt de la candidature (informations et conditions pour devenir membre de ProCirque : www.procirque.ch/membres/categories / informations et conditions pour devenir membre de la SSA : <https://www.ssa.ch/fr/content/adhesion-0>).
- Si le projet est une œuvre de collaboration, la moitié au moins des coauteurs ou coautrices doivent être sociétaires de la SSA ou membres de ProCirque.
- Proposer la création d'une œuvre originale se trouvant à l'état de projet.
- Attester d'une structure de production apte à prendre en charge la création de l'œuvre (autoproduction admise).
- Après l'attribution de la bourse et dans le but de favoriser la visibilité de l'œuvre soutenue, le lauréat ou la lauréate s'engage à transmettre à ProCirque toutes informations nécessaires à sa promotion (photos, teasers, etc.).

Les **bénéficiaires** des bourses sont les auteurs ou autrices des spectacles de cirque. La bourse est versée sur la base de la clé de répartition.

Conditions de participation

Les auteurs, les autrices ou les structures productrices déposent un dossier complet établi conformément aux instructions du règlement en **un seul fichier PDF**.

Un même projet artistique ne peut être soumis parallèlement à un autre concours ou une autre action culturelle de la SSA soutenant la phase d'écriture :

- bourse pour les arts de la rue
- bourse t. pour les arts du spectacle
- bourse pour la création chorégraphique
- soutien à la commande d'écriture dramatique
- soutien à l'écriture d'un spectacle d'humour

Important : La date de création du projet soumis au concours ne doit pas avoir lieu avant le **1^{er} avril de l'année de dépôt de la candidature**.

Jury

Un jury qualifié désigné par la SSA et ProCirque examine les dossiers et attribue les bourses. Le jury a toute souveraineté de jugement et peut en particulier décider du nombre de bourses à attribuer (dans la limite du budget annuel).

Païement des bourses

La bourse est versée sur le/les compte/s personnel/s du/des auteurs ou de la /des autrices, ou sur demande, sur le compte de la structure productrice, après l'annonce par la SSA des lauréats.

Dispositions finales

Les structures productrices chargées de la production des œuvres soutenues par une bourse SSA s'engagent à faire figurer la mention suivante sur les publications, les imprimés et le matériel de promotion relatifs à la production : **"Spectacle soutenu par le Fonds culturel de la Société Suisse des Auteurs (SSA) et ProCirque"** ou d'y apposer nos logos respectifs.

Ce règlement est valable dès le 23 octobre 2025.

SOCIÉTÉ SUISSE DES AUTEURS (SSA), AFFAIRES CULTURELLES

Rue Centrale 12, Case postale 1359, CH-1001 Lausanne
T +41 21 313 44 66 / 67 • F +41 21 313 44 56
fondsculturel@ssa.ch • www.ssa.ch

ProCirque - Association suisse des professionnels des arts du cirque

CH-1870 Monthey
info@procirque.ch • www.procirque.ch